

Mon calendrier de collecte des déchets

Collecte des ordures ménagères

Bacs et sacs gris

→ **MARDI**



Collecte des recyclables

Bacs et sacs jaunes

→ **JEUDI**



Les bacs et sacs doivent être sortis **entre 19h** (la veille de la collecte) et **5h du matin** (le jour de la collecte).

Pour un cadre de vie agréable pour tous, les bacs roulants sont à ranger le plus vite possible après leur collecte.



Les sacs jaunes sont disponibles gratuitement dans les points

d'accueil de la Communauté de communes (déchetterie de Périers-en-Auge, siège NCPA, Point Info 14/France Services), ainsi que dans toutes les mairies du territoire.



La collecte des déchets verts n'est plus assurée dans votre commune. Plusieurs techniques sont possibles pour **valoriser vos déchets verts**. Pour les connaître, rendez-vous en déchetterie ou sur www.ncpa.fr



Les collectes sont assurées les **jours fériés** (à l'exception du 25 décembre et du 1^{er} janvier).

À aimer



pour avoir les
consignes de tri
toujours avec moi !

consignes
de tri ↓



7 magnets à collectionner 😊

MÉMO TRI

TOUS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



TOUS LES EMBALLAGES SOUPLES,
BARQUETTES ET POTS PLASTIQUES



TOUS LES FLACONS, BIDONS
ET BOUTEILLES PLASTIQUES



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS



TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE

LE TRI
C'EST
EASY !*



LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !



POUR EN SAVOIR +
consignesdetri.fr

* LE TRI
C'EST FACILE !

Le tri des
**DÉCHETS
ALIMENTAIRES**

La Communauté de communes
vous fournit **GRATUITEMENT**
un composteur en bois.

→ www.ncpa.fr

